Note Rédigée du 18/09/2020

Mission n°2:

 Quel organisme a attribué à votre client son nom de domaine et pour quelle durée ?

L'organisme attribuant le nom de domaine du client est OVH SAS (Article 1-C des CGU de Nolark). Le client a à sa disposition ce nom de domaine pour une durée de 1 an, le renouvellement de ce service s'effectue à chaque 1^{er} du mois d'anniversaire.

Cette information se trouve sur le contrat avec OVH Article 3.

ARTICLE 3: DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION DU CONTRAT

Les présentes sont valables pour toute la durée choisie d'enregistrement du nom de domaine, y compris la durée d'un éventuel renouvellement du nom de domaine, nonobstant les causes de résiliation ci-dessous énoncées à titre non exhaustif.

Lors de la Commande, le Client sélectionne la durée initiale de l'enregistrement du nom de domaine (« Durée Initiale »). La Durée Initiale commence le jour de la réception du courrier OVH validant l'enregistrement du nom de domaine. A l'issue de la Durée Initiale, le Service se renouvèle automatiquement par périodes successives de même durée (la ou les « Période(s) de Renouvellement »), sauf modification de la durée de renouvellement ou résiliation du Service conformément aux conditions prévues ci-dessous ou Conditions Générales de Services en vigueur.

Lors de la commande ainsi qu'à chaque renouvellement du Service, une facture est émise et réglée par prélèvement automatique sur le moyen de paiement enregistré par le Client. Le Client s'engage à enregistrer un moyen de paiement valide parmi les moyens de paiement disponibles.

Le Client peut modifier la durée des futures Périodes de Renouvellement de ses Services par le biais de son Interface de gestion, au moins 24 heures avant la fin de la Durée Initiale ou de la Période de Renouvellement en cours.

Le renouvellement est toujours opéré à compter du 1er jour du mois calendaire au cours duquel intervient la Date appiversaire

• Cet organisme est-il un intermédiaire ? Si oui, quelle entité finale gère administrativement le domaine de votre client ?

Oui, OVH SAS est un intermédiaire technique agréée par l'ICANN (Internet Corporation for Assigne Names and Numbers), l'ICANN défini notamment les règles d'attribution et de gestion des noms de domaine et leur évolution. C'est donc l'ICANN qui gère administrativement le domaine du site Nolark



CONTRAT D'ATTRIBUTION, DE RENOUVELLEMENT ET DE TRANSFERT DU NOM DE DOMAINE nolark.gil83.fr

Mise à jour le 02/05/2017

<u>Unité d'Enregistrement (Registrar)</u>. Entité agréée par l'ICANN, constituant un intermédiaire technique au travers duquel les demandes d'enregistrement de Noms de Domaine peuvent être soumises au Registre. OVH, ayant reçu l'agrément de l'ICANN, est en mesure de proposer les présentes prestations.

<u>ICANN</u> (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers): http://www.icann.org
Organisme tiers au présent contrat, définissant notamment les règles d'attribution et de gestion des Noms de Domaine et leur évolution.